



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 12 décembre 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20

Procurations : 8

Absents : 1

Votants : 29

Date de convocation : 06/12/2024

**Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :
13/12/2024**

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Sébastien CHAUDERON, Philippe RIGAL, Valentin DE MUER, Elodie ALBA, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE, Laëtitia IMART.

Excusés avec procurations : Xavier BERLUTEAU à Didier ZERBIB, Fabio VITULLI à Philippe STREMLER, Orlane LABAT à Dominique ALM, Morgane CARRA à Malika BENSOUICI, Nathalie CARLES-SALMON à Magalie GRANDSIMON, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Marie-Ange KOFFEL, Jean-Paul ROBERT à Vicky VALLIER.

Absents : Gilles DURET

Secrétaire : Marie-Ange KOFFEL

<p>N° DEL/2024-5-02</p> <p>OBJET :</p> <p>Désignation d'un nouveau membre de la commission Grands Travaux, Aménagement et Environnement (siège vacant)</p>	<p>Vu l'article L2121-22 CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que « <i>Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.</i> »</p> <p>Vu l'article L.2121-21 du CGCT qui prévoit un vote au scrutin secret quand il s'agit de procéder à une nomination ou à une présentation, mais que « <i>Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.</i> »</p> <p>Considérant la démission de M Olivier Tiquet, nécessitant qu'il soit remplacé à la commission Grands Travaux, Aménagement et Environnement, dans laquelle il siégeait, et que son remplaçant doit être issu de la même liste (minorité).</p> <p>Considérant la candidature de Mme Vicky Vallier.</p>
--	--

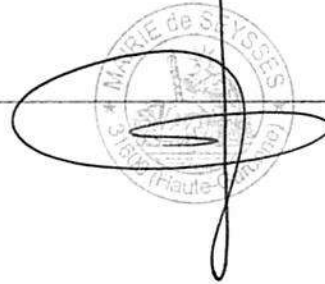
N° DEL/2024-5-02

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de ne pas procéder au scrutin secret,
- De désigner Mme Vicky VALLIER comme nouveau membre de la Commission Grands Travaux, Aménagement et Environnement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,
au registre sont les signatures,
pour copie conforme.

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



La Secrétaire de séance

Marie-Alice ROFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie-Alice ROFFEL', written over the printed name.